



CSE du 15 octobre 2018
Déclaration du SNES-FSU

Monsieur le Ministre,

Nous ne nous étendrons pas longuement sur tous les sujets à l'ordre du jour de ce projet de loi car nous nous associons d'une part à la déclaration faite par la FCPE et aux propos liminaires de notre fédération.

Les réactions convergentes face à la présentation de ce projet de loi devraient vous interroger ; en effet que ce soit l'impasse faite sur des discussions préalables portant sur les objectifs d'une telle loi ou sur les mesures proposées, nous souhaitons marquer notre insatisfaction. Nous avons trop le sentiment qu'inscrire l'instruction obligatoire à 3 ans dans la loi a surtout permis de traiter d'autres sujets. S'il fallait vraiment faire une nouvelle loi pourquoi ne pas donner à travers elle un nouvel élan à notre système éducatif et porter la scolarité obligatoire à 18 ans ? Nous pensons en effet que cela serait justifié par le besoin de former aujourd'hui à la citoyenneté, permettre d'appréhender un monde complexe, d'évoluer dans sa carrière professionnelle. Cela supposerait il est vrai, un véritable investissement de la nation initié par des choix gouvernementaux à l'opposé de ceux actuellement en vigueur.

Or, les réformes actuelles qui diminuent au LP les horaires d'enseignement des jeunes, la complexité de la réforme du LEGT et la ségrégation induite par parcours sup, les fermetures programmées de CIO ne vont pas dans ce sens. De la même façon, les 2650 emplois supprimés pour la rentrée 2019 dans le second degré, l'absence d'impulsion donnée à l'éducation prioritaire, ne sont pas la marque d'une volonté de démocratisation et de lutte contre les inégalités. Ces questions seront au centre de la grève du 12 novembre.

L'orientation du projet de loi, non seulement ne va pas dans ce sens mais entend favoriser la concurrence en étendant le droit d'expérimentation aux établissements privés sous contrat, en donnant à l'expérimentation un statut qui en fait la norme au lieu du dérogatoire. Sur le sujet fondamental de la formation des enseignants, alors même que les objectifs, l'architecture du continuum de formation n'ont pas été débattus, vous entendez faire adopter le principe d'un référentiel de formation dont nous ignorons le périmètre et les finalités, vous changez l'appellation des ESPE en INSP laissant planer une inquiétude sur ce que sera la place des CPE et psychologues de l'EN qui font pleinement partie de l'équipe éducative.

Quant à la modification du statut des AED pour pouvoir leur donner des tâches pédagogiques, il s'agit d'un mauvais semblant de réponse à la nécessité de pallier la crise de recrutement en s'assurant à la fois de viviers suffisants et de possibilités pour les étudiants de familles populaires de réussir les concours. Ce dispositif, outre le fait qu'il risque d'amputer les vies scolaires de moyens de surveillance, est mauvais à double titre : pour les étudiants qui auront toujours à jongler entre service dans l'établissement et formation, pour les élèves qui ont besoin d'enseignants formés. L'alternance pour être productive doit être inscrite dans un schéma de formation et non conduire à utiliser des étudiants comme moyens. Nous continuons pour notre part à réclamer l'augmentation des bourses pour les étudiants et de véritables pré-recrutements.

A coté de mesures positives comme celles de l'article 7 qui créent un rectorat de plein exercice à Mayotte ou la consolidation des dérogations dont bénéficient des corps de certains personnels de l'enseignement, le projet de loi semble teinté d'une volonté de contrôle . Sur l'évaluation des politiques éducatives par exemple, les confier désormais à une instance aux compétences plus restreintes que celles du Cnesco et dépendant strictement du MEN risque de faire perdre l'expertise dont témoignent les travaux de cet organisme, expertise utile aux enseignants dans leur pratique. De même, les modalités envisagées de nomination des directeurs des ESPE évacueraient les personnels et les usagers de la procédure de nomination.

Pour toutes ces raisons, vous comprendrez, monsieur le Ministre, que ce projet de loi ne peut nous convenir.

Vous venez vous même, dans votre propos liminaire de faire état des inquiétudes suscitées par ce projet de loi et laissé entendre que des évolutions étaient possibles. Donnons nous le temps d'une véritable concertation